

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES OFFRES RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION DE PROGRAMME ET EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PESMC).

Ref: PP3-CIF-EGP-04.2

1. Le Millennium Challenge Corporation ("MCC") et le Gouvernement du Bénin ont signé le 9 Septembre 2015, un accord de subvention pour le Défi du Millénaire afin de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique au Bénin (Compact du Bénin) pour un montant de 375 000 000 USD ; (« Entité MCA »). Le Gouvernement du Bénin, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account-Bénin II (MCA-Bénin II) ou « Entité MCA », se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Qualification. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC.
2. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité à fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir :
 - Projet de réformes politiques et de renforcement institutionnel
 - Projet de production d'électricité
 - Projet de Distribution d'électricité
 - Projet d'accès à l'électricité hors réseau

De plus amples informations sur MCC et le Programme de MCA-Benin II sont disponibles sur

les sites Web ci-après : www.mcc.gov et www.mcabenin2.bj.

3. Cette Demande de Qualifications fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié sur dgMarket website, le **18 janvier 2017**, sur UN Development Business On-line, le **20 janvier 2017** et sur le site web de l'Entité MCA-Béni II www.mcabenin2.bj le **18 janvier 2017**.

4. MCA-Béni II invite, dès à présent, les Consultants Individuels à déposer leurs dossiers de qualification pour l'accomplissement des services tels que brièvement décrits :

- Examiner et signer la Déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
- Examiner et adopter les lignes directrices d'évaluation ;
- Faire une présentation succincte aux membres du panel sur les fondamentaux de l'acquisition des terres et réinstallation involontaire ;
- Procéder au sein du Panel à l'évaluation individuelle des propositions reçues selon les critères d'évaluation et la méthodologie contenus dans la Demande de Propositions ;
- Effectuer l'examen préliminaire des propositions techniques et leurs évaluations individuelles globalement tout en faisant ressortir les spécificités relatives aux aspects de la réinstallation ;
- Déterminer et documenter les forces et les faiblesses de chaque proposition par critères d'évaluation notamment ceux liés aux exigences NP 5 de la norme SFI ;
- Procéder avec les autres membres du Panel aux discussions de consensus sur :
 - les notes d'évaluation individuelle ;
 - les forces et faiblesses de chaque proposition ou soumission étudiée en mettant l'accent sur les aspects de la réinstallation ;
 - le score final retenu par consensus suivant les critères d'évaluation ;
- Faire l'évaluation en Panel d'Evaluation Technique des propositions en particulier et formuler des recommandations consensuelles ;
- Identifier et formuler des questions ou préoccupations à inclure éventuellement dans les négociations par rapport aux activités de la réinstallation ;
- Contribuer conjointement avec les autres membres du Panel, à la validation du Rapport d'Evaluation Technique final ; et signer ledit Rapport d'évaluation Technique.

Les services de consultant seront requis pour une durée d'environ quatre (04) semaines.

Les Termes de référence des Consultants sont joints à la présente demande de qualification en **Annexe B**.

De plus amples informations sur les services à fournir par le Consultant figurent dans les Termes de référence de la mission.

5. La demande de candidature est ouverte à toutes les personnes éligibles ("Consultant Individuel") qui souhaitent y participer. Les Consultants Individuels **ne peuvent** ni

s'associer en groupement ni sous-traiter les prestations.

6. Le Consultant Individuel sera sélectionné par la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite par les Directives de la Passation des Marchés de MCC disponibles sur le site web www.mcc.gov et suivant les critères d'évaluation ci-après :

Formation du Consultant (20 points) :

- Le Consultant individuel doit être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master (BAC+5) en sociologie, anthropologie ou en sciences sociales. La préférence sera accordée aux titulaires d'un diplôme en sociologie anthropologie ;

Expérience professionnelle (80 points) :

- Avoir au minimum 15 années d'expérience professionnelle en réinstallation de population **(30 points)** ;
- Attester d'une expérience pertinente en évaluation de propositions ou soumissions dans le cadre de grands projets ou programmes, notamment de projets ayant une composante de déplacement et de réinstallation de populations **(40 points)** ;
- Expérience professionnelle pertinente en Afrique sub-saharienne **(10 points)**.

N.B. : *une expérience spécifique dans le cadre de Programmes finances par MCC constitue un atout.*

Remarque : *MCA-Bénin II se réserve le droit d'interroger un Consultant en personne ou par téléphone, s'il le juge nécessaire.*

N.B : **La note minimale requise pour être retenue est de 80/100**

Le Consultant Individuel qui obtient le maximum de points sera invité à soumettre une proposition financière et à négocier le contrat.

Le dossier de candidature doit être composé des formulaires ci-après renseignés par le Consultant et joints en **Annexe A** à la présente Demande de Qualification :

- Formulaire 1 : Lettre de soumission
- Formulaire 2 : Curriculum Vitae (CV)
- Formulaire 3 : Expérience du Consultant
- Formulaire 4 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêt

Les consultants Individuels doivent soumettre leur dossier de qualification en version électronique ou en version physique (format papier) comme suit :

- Format électronique, à soumettre à l'adresse ci-après :
info-benin@charleskeandall.com; copie à info@mcabenin2.bj

Format Papier, en quatre **(04) exemplaires (01 original et 03 copies)** ; l'ensemble de ces exemplaires est à placer dans une enveloppe sur laquelle il est clairement indiqué :
« *DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN*

« DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES OFFRES RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION DE PROGRAMME ET EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PESMC)». Ce dossier sera déposé à l'adresse indiquée ci-dessous :

MCA-Bénin II

Agence de la Passation des Marchés

Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN

Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral

01 BP 101, Tél. (229) 21 31 78 25 / Fax : 21 31 46 92

7. La date limite du dépôt quelle que soit l'option choisie de dépôt (dépôt physique ou par voie électronique) des dossiers de qualifications est **le jeudi 09 février 2017 à 10 h 00, heures de Cotonou**. Les dossiers de qualification reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts. Les Consultants devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès aux Bureaux de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu pour les dépôts physiques.

Pour le Coordonnateur National et p.o
Directeur des Opérations,
Chargé de l'intérim



Gabriel DEGBENI

ANNEXE A

FORMULAIRE -1 : LETTRE DE SOUMISSION DE DOSSIER DES QUALIFICATIONS

(Lieu, Date).....

À

Monsieur le Coordonnateur National
Millennium Challenge Account (MCA-Bénin II)
Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l’OCBN
Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral
01 BP : 101 Cotonou, République du Bénin
Tel : (229) 21 31 78 25 / 21 31 80 66 / 21 31 83 21
E-mail : info-benin@charleskendall.com; copie à info@mcabenin.bj

COTONOU

Monsieur le Coordonnateur National,

Je soussigné(e) offre de fournir à MCA-BENIN II des Services de Consultant Individuel pour «DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D’EVALUATION DES OFFRES RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION DE PROGRAMME ET EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PESMC)»

J’ai l’honneur de vous adresser ci-joint mon CV aux fins de ma sélection au titre de prestataire de services (« consultant individuel ») pour la mission suscitée.

Je suis conscient (e) que vous n’êtes pas tenus d’accepter toute proposition que vous recevez.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur National l’expression de ma considération distinguée.

Signature : _____
Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____

FORMULAIRE-2 : Curriculum Vitae (CV)

1.	Poste proposé	[un seul candidat sera proposé]			
2.	Nom du personnel	[[insérer le nom en toutes lettres]			
3.	Date de naissance	[insérer date de naissance]	4. Nationalité	[Insérer nationalité]	
5.	Niveau d'études	[indiquer les études universitaires et autres études spécialisées du personnel ainsi que le nom des établissements fréquentés, les diplômes obtenus et les dates d'obtention.]			
6.	Affiliation à des Associations Professionnelles				
7.	Autres formations	Indiquer autres formations reçues/ diplôme(s) au-delà de la licence]			
8.	Pays où le personnel a travaillé	[Donner la liste des pays où le personnel a travaillé au cours des 10 dernières années] :			
9.	Langues	[Indiquer pour chaque langue le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite]			
		Langue	Parlée	Lue	Écrite
10.	Expérience professionnelle	[En commençant par son poste actuel, indiquer par ordre chronologique décroissant les emplois occupés par l'employé depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous au point 11), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.]			
		De [année] :	À [année] :		
		Employeur :			
		Poste(s) occupé(s) :			
11.	Détail des tâches attribuées	[Indiquer toutes les tâches à exécuter pour cette mission]			

12. Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa capacité à assumer les tâches attribuées	[Parmi les missions auxquelles le Consultant a pris part, donner les informations suivantes pour les missions qui illustrent au mieux la compétence professionnelle du Consultant pour les tâches mentionnées au point 3.2.]	
2.	Nom du projet ou de la mission :	
3.	Année :	
4.	Lieu :	
5.	Client	
6.	Projet principal :	
7.	Poste occupé :	
8.	Tâches et activités exécutées :	

13. **Référence :**

[Indiquer au moins trois références différentes ayant une bonne connaissance du travail du Consultant. Inclure le nom de chaque référence, son titre, son numéro de téléphone et son adresse courriel.] [MCA-Bénin se réserve le droit de contacter d'autres sources et de vérifier les références apportées, en particulier pour les interventions dans les projets financés par la MCC.]

14. **Déclaration sur l'honneur :**

Je soussigné(e), certifie en mon âme et conscience que ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. Je comprends que toute fausse déclaration faite intentionnellement constituera un motif de disqualification, ou de renvoi, dans le cas où je serais engagé(e).

Signature du Consultant			
Jour/mois/année			

NOTA :

Le Consultant devra joindre toutes les preuves des expériences professionnelles et autres informations contenues dans le Curriculum vitae ainsi que la photocopie de toutes autres pièces pouvant permettre d'apprécier ses qualifications et son expérience.

FORMULAIRE -3 : Expérience du Consultant

[Conformément au format ci-dessous, fournir les informations pour chaque mission pertinente pour laquelle le consultant Individuel, était juridiquement engagé contractuellement, pour l'exécution de services de consultants similaires. Le dossier de qualification doit démontrer que le Consultant Individuel dispose d'une expérience avérée dans l'exécution de projets similaires.

20 pages maximum.]

Nom de la Mission :	Valeur approximative du marché (en Francs CFA) :
Pays : Lieu dans le pays :	Durée de la mission (mois) :
Nom du Client :	Nombre total d'employés-mois ayant participé à la Mission :
Adresse :	Valeur approximative des services offerts par votre société au titre du marché (en Francs CFA) :
Date de démarrage (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) :	Nombre de professionnels-mois fournis par les consultants associés :
Noms des consultants associés/associés, le cas échéant :	Nom des cadres professionnels senior de votre société impliqués et fonctions occupées (indiquer les principaux postes, par ex. Directeur/animateur, Chef d'équipe) :
Décrire le projet :	
Services effectivement fournis par votre personnel dans le cadre de la mission :	

NB : Joindre à chaque fiche remplie une copie certifiée de l'Attestation de bonne exécution concernée

Le Consultant Individuel : _____

FORMULAIRE -4 : Déclaration d'absence de conflit d'intérêt

(A remplir par le Consultant)

Nom du Consultant Individuel :

Objet : DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'ÉVALUATION DES OFFRES RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION DE PROGRAMME ET EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PESMC)

Ref: PP3-CIF-EGP-04.2

Je soussigné(e) affirme par ceci, sous peine de la loi que :

- Je n'ai jamais été impliqué par le passé dans la fourniture de services ou de services de non consultant, la réalisation des travaux ou la fourniture d'équipements sur lesquelles porte la mission de consultance objet de ce processus.

De même,

- Je n'ai pas été impliqué(e) par le passé dans une mission qui de par sa nature présente une situation de conflit d'intérêt avec la mission objet de ce processus.
- Je n'ai aucune relation d'affaire ni familiale avec un personnel de MCA-Bénin II, directement ou indirectement impliqué dans : (i) la préparation des Termes de Références ou spécifications techniques objet de la présente acquisition ; (ii) le processus de sélection ; (iii) la supervision du contrat.

Nom du Consultant Individuel :

Signature :

Date :

ANNEXE B :

TERMES DE REFERENCE

DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES OFFRES RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION DE PROGRAMME ET EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PESMC)

Janvier 2017

1. INTRODUCTION

1.1. MCC et le Gouvernement du Bénin

Le 09 septembre 2015, agissant au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Millennium Challenge Corporation (MCC) a signé avec le Gouvernement du Bénin un deuxième Accord de Don (Compact) essentiellement axé sur l'énergie électrique. L'Accord de Don est constitué d'une subvention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'un montant de 375 millions de dollar américain et d'une contrepartie nationale d'un montant de 28 millions de dollar US. Son objectif est de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE), d'attirer l'investissement du secteur privé, et de financer les investissements en infrastructures dans le domaine de la production et de la distribution d'électricité de même que l'électrification hors-réseau au profit des ménages pauvres et non desservis.

L'Accord de Don du Bénin sera mis en œuvre pendant une période de cinq ans à partir de l'entrée en vigueur¹ prévue pour Mars 2017. Une entité dénommée Millennium Challenge Account-Bénin II («MCA-Bénin II» ou «MCA»), sera chargée de mettre en œuvre le programme de l'Accord de Don. MCA-Bénin II est une personne morale de droit béninois placée sous la supervision d'un Conseil d'Administration composé de membres issus des secteurs public et privé et qui devra rendre compte de sa gestion au Président de la République du Bénin.

Ce programme est organisé essentiellement autour de quatre (04) projets à savoir :

- **Projet "Réformes des politiques et renforcement des institutions"**
- **Projet "Production d'électricité"**
- **Projet "Distribution d'énergie électrique"**
- **Projet "Accès à l'électricité hors-réseau".**

La mise en œuvre du programme doit respecter des exigences, notamment celles des spécifications techniques, des normes de performances environnementale et sociale de la SFI, ce qui impose un suivi rigoureux des activités de construction, de la qualité, du planning, etc. Cette activité de suivi et d'accompagnement sera confiée à un consultant en gestion de Programme et en gestion environnementale et sociale (Program Environmental, Social and Management Consultant - "PESMC").

1.2. Le Programme et en gestion environnementale et sociale ("PESMC")

MCA-Bénin II faisant office de Maître d'Ouvrage, procédera au recrutement d'un cabinet qui agira en qualité de Consultant en gestion de Programme et en gestion environnementale et sociale ("PESMC") et sera chargé du contrôle général et de la supervision des activités du Programme, de l'examen et de la validation des rapports d'étude, de la préparation et de la mise en œuvre des plans d'actions de réinstallation, de la gestion des travaux de construction. Il devra également veiller à la mise à jour et à l'exécution convenable du Système de Gestion

¹ La période de mise en œuvre de l'Accord de Don quinquennal du MCC commence avec l'entrée en vigueur du Programme.

Environnementale et Sociale, Santé et Sécurité (« SGESSS ») de MCA-Bénin II telle que l'exigent les Directives de MCC sur l'Environnement.

Le PESMC contribuera à la gestion de l'ensemble des activités du Programme pendant la phase de mise en œuvre (depuis l'examen/étude des conceptions jusqu'aux travaux de construction, la mise en service des infrastructures et la période de garantie).

Les activités à couvrir par le PESMC figurent en général dans les principales catégories de services suivantes :

- Gestion globale du Programme ;
- Examen et revue des conceptions ;
- Elaboration et exécution des plans d'actions de réinstallation ("PARS") ;
- Mise en œuvre et amélioration du Système de Gestion Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (SGESSS) de MCA-Bénin II et élaboration des SGESSS de la SBEE et de la CEB ;
- Contrôle financier et suivi des paiements pour les travaux ;
- Gestion des travaux de construction ;
- Appui aux activités de clôture du Programme.

MCA-Bénin II a lancé un appel d'offres international pour recruter le PESMC.

2. OBJET DE LA PRESENTE MISSION

2.1. Recrutement d'un évaluateur externe pour le panel d'évaluation des propositions reçues pour le PESMC

Les propositions seront examinées par un Panel technique d'évaluation constitué de cinq (05) membres dont un Expert externe.

A travers la présente demande de qualification, MCA-Bénin II recherche la prestation d'un Consultant Individuel externe, Expert en réinstallation.

La demande de candidature est ouverte à toutes les personnes éligibles ("Consultant Individuel") qui souhaitent y participer.

Cette demande de qualification de consultant individuel paneliste externe fait suite à l'Avis Général de Passation de Marchés publié sur les sites web de MCA-Bénin II (www.mcabenin2.bj) ainsi que dans les quotidiens locaux ce même jour et qui est relatif au marché intitulé : **PP3-CIF-EGP-04.2 « RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR APPUYER LES PROJETS EN QUALITE DE MEMBRES DES PANELS D'EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES RELATIVES AUX MARCHES SUIVANTS: PROGRAM ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT CONSULTANT (PESMC), ETUDE SUR L'AMELIORATION DU CADRE D'INTERVENTION DES PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE (IPP FRAMEWORK), ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE THERMIQUE AU BENIN ET NATIONAL ELECTRIC DISPATCHING CENTER »**

2.2. Etendue des services du panel d'évaluation.

MCA-Bénin II souhaite sélectionner un consultant individuel externe pour faire partie du Panel d'Evaluation Technique. Ce Panel aura pour tâche l'évaluation des propositions qui seront soumises en réponse à la demande de propositions (DP) PP3-CIF-EGP-03: *recrutement du Consultant chargé d'assurer la gestion de Programme et la gestion environnementale et sociale ("PESMC")*.

Cette mission sera effectuée pour le compte de MCA-Bénin II sous la coordination de l'Appui technique de la Direction des Opérations. Les évaluations sont effectuées par un Panel d'Evaluation Technique de cinq (05) personnes.

Le Panel d'Evaluation Technique doit produire collégalement un rapport d'évaluation technique des propositions ou soumissions reçues.

- Le Panel d'Evaluation Technique évaluera les propositions techniques en utilisant les critères d'évaluation indiqués dans la demande de propositions et en conformité avec les lignes directrices de passation des marchés du MCC. Les documents d'orientation de l'évaluation seront fournis au panel par l'Agent de Passation des Marchés.
- Les membres du Panel travailleront en commission dans le cadre du Panel d'Evaluation Technique, pour évaluer les propositions ou soumissions présentées, sous la coordination de l'Agent de passation des marchés.
- L'évaluation des propositions commencera immédiatement après la réception des propositions prévues le 31 janvier 2017.

3. RESPONSABILITES ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT EN REINSTALLATION

3.1. Responsabilités du Consultant

Le consultant individuel externe en réinstallation, solidairement en tant que membre du Panel, contribuera au processus d'évaluation selon les critères d'évaluation énoncés dans la Demande de Propositions. Le membre du Panel doit s'engager à appliquer uniquement les critères d'évaluation mentionnés dans la Demande de Propositions et les lignes directrices d'évaluation, de manière équitable, transparente et cohérente conformément aux lignes directrices de passation des marchés du MCC. Plus précisément, le Consultant en tant que membre externe en réinstallation du Panel devra :

- i. Examiner et signer la Déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
- ii. Examiner et adopter les lignes directrices d'évaluation ;
- iii. Faire une présentation succincte aux membres du panel sur les fondamentaux de l'acquisition des terres et réinstallation involontaire ;
- iv. Procéder au sein du Panel à l'évaluation individuelle des propositions reçues selon les critères d'évaluation et la méthodologie contenus dans la Demande de Propositions ;
- v. Effectuer l'examen préliminaire des propositions techniques et leurs évaluations individuelles globalement tout en faisant ressortir les spécificités relatives aux aspects de la réinstallation ;
- vi. Déterminer et documenter les forces et les faiblesses de chaque proposition par critères d'évaluation notamment ceux liés aux exigences NP 5 de la norme SFI ;

- vii. Procéder avec les autres membres du Panel aux discussions de consensus sur:
 - a. les notes d'évaluation individuelle ;
 - b. les forces et faiblesses de chaque proposition ou soumission étudiée en mettant l'accent sur les aspects de la réinstallation ;
 - c. le score final retenu par consensus suivant les critères d'évaluation ;
- viii. Faire l'évaluation en Panel d'Evaluation Technique des propositions en particulier et formuler des recommandations consensuelles ;
- ix. Identifier et formuler des questions ou préoccupations à inclure éventuellement dans les négociations par rapport aux activités de la réinstallation ;
- x. Contribuer conjointement avec les autres membres du Panel, à la validation du Rapport d'Evaluation Technique final ; et signer ledit Rapport d'évaluation Technique

Après validation du Rapport Technique par MCA et MCC, le Panel d'Evaluation Technique procédera à l'évaluation financière des propositions et préparera le rapport final consensuel d'évaluation combinée.

Le Consultant doit conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents (« informations confidentielles ») qui lui seront communiqués.

Le Consultant s'engage à ne les exploiter qu'aux seules fins de l'évaluation et à ne les communiquer à aucune tierce partie et à ne pas conserver de copie d'informations écrites ou de documents fournis.

Le Consultant s'engage à ne communiquer les informations confidentielles à aucun(e) employé(e) ou expert(e) de MCA-Bénin II, à moins que ce (cette) dernier (ère) n'ait accepté de signer la déclaration d'impartialité et de confidentialité et de se soumettre à ses dispositions.

3.2. Qualifications des Consultants

Le Panel d'Evaluation Technique constitué par MCA-Bénin II sera composé de cinq (5) membres techniquement qualifiés pour évaluer les propositions et parlant couramment le français.

La compétence et l'intégrité des membres externes du Panel d'Evaluation Technique sont cruciales pour assurer une évaluation juste et objective des propositions. Les membres externes du Panel d'Evaluation Technique concernés par la présente demande de qualification, doivent attester d'une expérience pertinente et posséder les qualifications suivantes :

- Le Consultant individuel doit être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master (BAC+5 ou équivalent) dans un domaine pertinent des sciences humaines et sociales, sociologie ou anthropologie ;
- Le Consultant individuel doit pouvoir attester de 15 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la réinstallation de la population notamment en Afrique Subsaharienne ;

- Le Consultant individuel doit attester d'une expérience pertinente dans l'évaluation de propositions dans le cadre de projets ou programmes d'envergure ;
- Une expérience spécifique dans le cadre de Programmes finances par MCC constitue un atout.

Remarque : MCA-Bénin II se réserve le droit d'interroger un consultant en personne ou par téléphone, s'il le juge nécessaire.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS

Contractuellement, les membres externes du Panel feront un rapport de fin de mission qu'ils adresseront au Coordonnateur National du MCA-Bénin II. Cependant les activités au jour le jour des consultants seront coordonnées par l'Agent de Passation des Marchés. Le Rapport d'Evaluation Technique sera préparé par l'Agent de Passation des Marchés avec l'appui des membres du panel d'évaluation. Le Panel Technique d'Evaluation des offres sera chargé de veiller à son exhaustivité et à son exactitude. Les membres du Panel signent le rapport final d'évaluation, avant qu'il ne soit soumis au Directeur de la Passation des Marchés de MCA-Bénin II.

5. DURÉE DE LA MISSION D'ÉVALUATION

Il est prévu de démarrer l'évaluation après l'ouverture des offres, le 1^{er} mars 2017.

La durée de l'évaluation dépendra du nombre de propositions reçues. La mission n'excèdera pas quatre (04) semaines soit 24 jours (le panel peut être amené à travailler le samedi).

6. MOYENS LOGISTIQUES ET INFORMATIONS À FOURNIR PAR MCA-BENIN II

MCA-Bénin II doit fournir un espace de bureau convenable où le Panel tiendra les réunions d'évaluation. Dans le cas où les séances d'évaluation ont lieu à un endroit éloigné des bureaux du MCA-Bénin II, MCA-Bénin II doit fournir au Consultant, le soutien logistique de son bureau à l'emplacement de l'évaluation. MCA-Bénin II doit également fournir la papeterie, et des rafraîchissements dans la salle d'évaluation. Le déjeuner doit être fourni sur place et est déductible des honoraires des panelistes.

Les documents suivants seront mis à disposition du Panel d'Evaluation Technique pour leur utilisation dans le cadre de cette mission. Ces documents sont considérés de nature, strictement confidentielles :

- a. Tableau de Qualification et Critères d'évaluation ;
- b. Approbation de la Demande de propositions (DP) ou appel d'offres et les documents pour l'activité spécifique et des modifications ou clarifications qui pourraient avoir été émises ;
- c. Projet de modèle de Rapport d'Evaluation Technique ;
- d. Directives pour l'évaluation des propositions (à soumettre au consultant avant le début de l'évaluation) ;

- e. Contrôles d'admissibilité ou Format ;
- f. Toute autre information nécessaire qui peut être pertinente pour compléter l'évaluation ;
- g. Les directives MCC du programme (PPG) ;
- h. Toute autre information pouvant être pertinente pour le processus d'évaluation.

7. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Les membres du Panel sont sous la direction de l'Agent de Passation des Marchés de MCA-Bénin II qui est également le Coordonnateur du Panel. L'expertise spécifique en ce qui concerne les aspects financiers de la proposition doit être fournie par MCA-Bénin II. Un participant MCC, observateur indépendant peut être présent au cours de l'évaluation des propositions ou des offres.

8. RESULTATS ATTENDUS

Le projet de Rapport d'Evaluation Technique est présenté par l'Agent de Passation des Marchés au Directeur de la Passation des Marchés de MCA-Bénin II pour examen dans les délais requis. Le Directeur de la Passation des Marchés de MCA- Bénin II effectue ses commentaires dans les deux (02) jours calendaires, après quoi le Panel d'Evaluation Technique doit déposer son Rapport d'Evaluation Technique final, et ceci deux (02) jours calendaires après la date de signature du Rapport par tous les membres du Panel.

9. OFFRE FINANCIERE ET MODALITES DE PAIEMENT

Le consultant sélectionné sera invité à soumettre une offre financière. Les modalités de paiement seront agréées mutuellement lors de la négociation.

10. PARTICIPATION

Les consultants Individuels intéressés peuvent soumettre leur dossier de qualification soit en version papier soit en version électronique :

Dossier papier : Quatre (04) exemplaires en format papier en français du dossier de qualification composé d'un (01) original et de trois (03) copies ainsi qu'une version électronique; l'ensemble de ces exemplaires est à placer dans une enveloppe sur laquelle il est clairement indiqué :

« DEMANDE DE QUALIFICATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN REINSTALLATION POUR PARTICIPER AU PANEL D'EVALUATION DES OFFRES RECUES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS RELATIVE AU RECRUTEMENT DU CONSULTANT EN GESTION DE PROGRAMME ET EN GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PESMC)».

Et est à déposer à l'adresse ci-après :

MCA-Bénin II

Immeuble KOUGBLENOU, 3ème étage, Domaine de l'OCBN

Derrière la Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral

01 BP 101, Tél. (229) 21 31 78 25 / Fax : 21 31 46 92

E-mail : info-benin@charleskendall.com; copie à info@mcabenin2.bj

Dossier électronique : les dossiers de candidature par voie électronique sont acceptés, et doivent être soumis à l'adresse suivante :

Email : info-benin@charleskendall.com avec copie à info@mcabenin2.bj dans le délai limite de dépôt de candidature mentionné ci-après :

La date limite du dépôt quelle que soit l'option choisie de dépôt (dépôt physique ou par voie électronique) des dossiers de qualifications **est le jeudi 09 février 2017 à 10 heures précises, heures de Cotonou.**

Les dossiers de qualification reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération.

11. CRITERES D'EVALUATION

Le Consultant Individuel sera sélectionné par la méthode de sélection des consultants individuels telle que décrite par les Directives de la Passation des Marchés de MCC disponibles sur le site web www.mcc.gov et suivant les critères d'évaluation ci-après :

Formation du Consultant	20 points	
Le Consultant individuel doit avoir un diplôme en sociologie ou en science sociale de niveau master (BAC+5). La préférence sera accordée aux titulaires d'un diplôme en sociologie anthropologie	20	
Expérience professionnelle	80 points	
Avoir au minimum 15 années d'expérience professionnelle en réinstallation de population ;	30	
Attester d'une expérience pertinente en évaluation de propositions ou soumissions dans le cadre de grands projets ou programmes, notamment de projets ayant une composante de déplacement et de réinstallation de populations.	40	

N>B. : <i>une expérience spécifique dans le cadre de Programmes finances par MCC constitue un atout.</i>		
Expérience en Afrique subsaharienne	10	

N.B : La note minimale requise pour être retenue est de 80/100

Le consultant ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une proposition financière.